

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye · Téi. 39 23 44 · Téiégr. Intercourt, La Haye

communiqué

pour publication immédiate

N° 73/31 Le 29 août 1973

Suite de la procédure dans l'affaire des Essais nucléaires (Australie c. France)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Faisant suite à une demande du Gouvernement australien, le Président de la Cour, par ordonnance du 28 août 1973, a reporté la date d'expiration des délais fixés par l'ordonnance de la Cour du 22 juin 1973 pour la présentation de pièces de la procédure écrite relatives à la compétence de la Cour et à la recevabilité de la requête en l'affaire susvisée.

Les nouvelles dates ainsi fixées sont les suivantes :

Mémoire du Gouvernement australien :

23 novembre 1973

Contre-mémoire du Gouvernement français : 19 avril 1974.

La suite de la procédure est réservée.